ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lieux de mémoire

Question écrite n° 77504

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud souhaite appeler l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur le problème des sépultures des marins français morts à Mers el-Kebir en Algérie. En effet, le cimetière des marins tués après l'attaque britannique de juillet 1940 a été l'objet de multiples profanations. Ce cimetière, qui regroupe les tombes de 1 397 marins français, se trouve aujourd'hui dans un état très préoccupant puisque la plupart des monuments n'ont toujours pas été réhabilités. En conséquence, il lui demande quelles sont les intentions du gouvernement français, notamment sur l'échéancier de réalisation, afin de rassurer les familles des victimes et les associations d'anciens combattants qui s'inquiètent de ce statu quo.

Texte de la réponse

Après l'accession à l'indépendance de l'Algérie, dans le souci de préserver les sépultures militaires françaises, il fut décidé de regrouper dans un grand cimetière national aménagé au Petit Lac à Oran, les sépultures disséminées dans divers cimetières et de conserver celui de Mers el-Kebir, car son entretien restait possible dans de bonnes conditions. En raison de détériorations régulières, toujours réparées, il a été envisagé à plusieurs reprises de transférer ce cimetière dans celui du Petit Lac, mais cette hypothèse n'a jamais revêtu un caractère d'urgence. La situation est devenue préoccupante à partir de 1994, date à laquelle les personnels du ministère des anciens combattants ont été évacués en raison des événements survenus localement. Bien qu'une mission effectuée en 2003 par les représentants du ministre chargé des anciens combattants ait préconisé le transfert des restes mortels de ce cimetière dans la nécropole du Petit Lac à Oran, les contraintes de sécurité liées au contexte local ont conduit à ajourner toute opération. A la demande du ministre délégué aux anciens combattants, une nouvelle mission s'est rendue sur place en juillet 2005. Ses conclusions s'orientent vers un partenariat entre les autorités locales et les autorités consulaires françaises, afin de réaliser des travaux de mise en sécurité du site de Mers el-Kebir, en prévoyant notamment l'installation d'un gardiennage permanent. D'ores et déjà, sans attendre la finalisation de cette opération, les autorités locales algériennes ont procédé à une remise en état partielle du cimetière, et des mesures immédiates ont été prises afin de remplacer sans attendre la dalle du monument ossuaire. Le ministre assure l'honorable parlementaire de sa volonté de trouver la meilleure solution afin que les marins qui reposent à Mers el-Kebir bénéficient d'une sépulture digne de leur engagement au service de la France.

Données clés

Auteur : M. Jean-Marc Roubaud
Circonscription : Gard (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 77504
Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre
Ministère interrogé : anciens combattants
Ministère attributaire : anciens combattants

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE77504

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 8 novembre 2005, page 10258
Réponse publiée le : 20 décembre 2005, page 11774